

Un front uni contre la protection de la nature :

Les efforts de lobbying fédéral des entreprises de ressources naturelles pour influencer les politiques de la nature et de la biodiversité

February 2024

Cette analyse a été préparée à partir d'informations accessibles au public provenant des sources citées. Elle ne prétend pas que les entreprises ou les personnes citées dans le présent rapport ont commis des infractions légales ou réglementaires au Canada, aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.



Rapport publié sous un license Licence Creative Commons Attribution 4.0 International

Photo : [Shubham Sharan](#) sur la plateforme [Unsplash](#)

GREENPEACE

Introduction

Plus d'un an après s'être engagé à adopter une loi sur la protection de la nature afin de mettre en œuvre l'Accord de Kunming-Montréal, le gouvernement libéral n'a pas tenu sa promesse, choisissant plutôt de consacrer ses ressources à des initiatives environnementales douteuses promues par les industries forestière, minière, agroalimentaire et pétrolière.

Depuis juin 2022, le gouvernement fédéral a mis en place le Régime de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre (GES), qui permet aux grands pollueurs de « compenser » leurs émissions en payant d'autres pour qu'ils améliorent leurs pratiques de gestion forestière ou d'agriculture. Il a également entamé des consultations sur un nouveau système qui pourrait permettre aux entreprises de compenser leur destruction d'habitats fauniques en payant une redevance – ce que l'on appelle les « compensations de biodiversité ».

Greenpeace Canada s'est engagée à mieux comprendre pourquoi le gouvernement fédéral priorise ce système de compensation au détriment d'une nouvelle loi sur la nature et d'autres mesures urgentes visant à enrayer la crise de la biodiversité.

Grâce à des demandes d'accès à l'information et au Registre des lobbyistes, nous avons identifié un effort concerté du secteur des ressources naturelles pour inciter le gouvernement à adopter des politiques de compensation au détriment d'actions plus significatives, telles que des mesures solides de protection de la nature ou des réductions absolues d'émissions. Un front uni regroupant des intérêts forestiers, miniers, agro-industriels et pétroliers a intensifié ses activités de lobbying auprès de ministères clés. Les activités de lobbying de Shell Canada en particulier sont considérables.

Notre rapport met en lumière cette influence en offrant des exemples précis de la manière dont les entreprises présentent les compensations comme essentielles à l'action climatique et de la fréquence de leurs efforts de lobbying auprès des ministères qui élaborent la politique environnementale. L'influence de ces acteurs devrait préoccuper toute personne vivant au Canada qui estime que les crises du climat et de la nature concernent l'ensemble de la population, et pas seulement les grandes entreprises.

Tables rondes de l'industrie sur les objectifs canadiens de protection de la nature

Des documents obtenus par Greenpeace Canada dans le cadre d'une [demande d'accès à l'information en 2023](#) révèlent qu'un groupe clé d'entreprises forestières, minières et pétrolières a rencontré **des membres du gouvernement** pour discuter de la mise en œuvre nationale de l'accord de Kunming-Montréal par le Canada l'année dernière.

Un total de 41 entreprises ont participé à des réunions organisées par Ressources naturelles Canada (RNCan) et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) le 29 juin 2023. L'objectif de ces rencontres était de soutenir la mise en œuvre de l'accord de Kunming-Montréal en « favorisant les discussions avec les entreprises de ressources naturelles et en notant leurs réponses... ».

Les représentant·es de l'industrie minière ont soutenu sans équivoque les compensations en tant que mécanisme de mise en œuvre de l'accord, appelant à des « incitations financières » pour les actions que leurs compagnies pourraient entreprendre, y compris par le biais de compensations de la biodiversité et de « réserves d'habitat ».

De même, l'industrie forestière, représentée par l'Association des produits forestiers du Canada, la [multinationale opaque Paper Excellence](#) et d'autres, a préconisé le recours à des « incitations » pour les mesures visant à améliorer ou à atténuer les dommages causés aux écosystèmes. Elle a mis en garde qu'il serait « difficile d'atteindre » l'un des principaux objectifs de l'Accord de Kunming-Montréal en matière de protection de la nature (à savoir protéger 30 % de l'ensemble des terres d'ici 2030) et que les entreprises d'exploitation forestière préféreraient contribuer à d'autres objectifs.

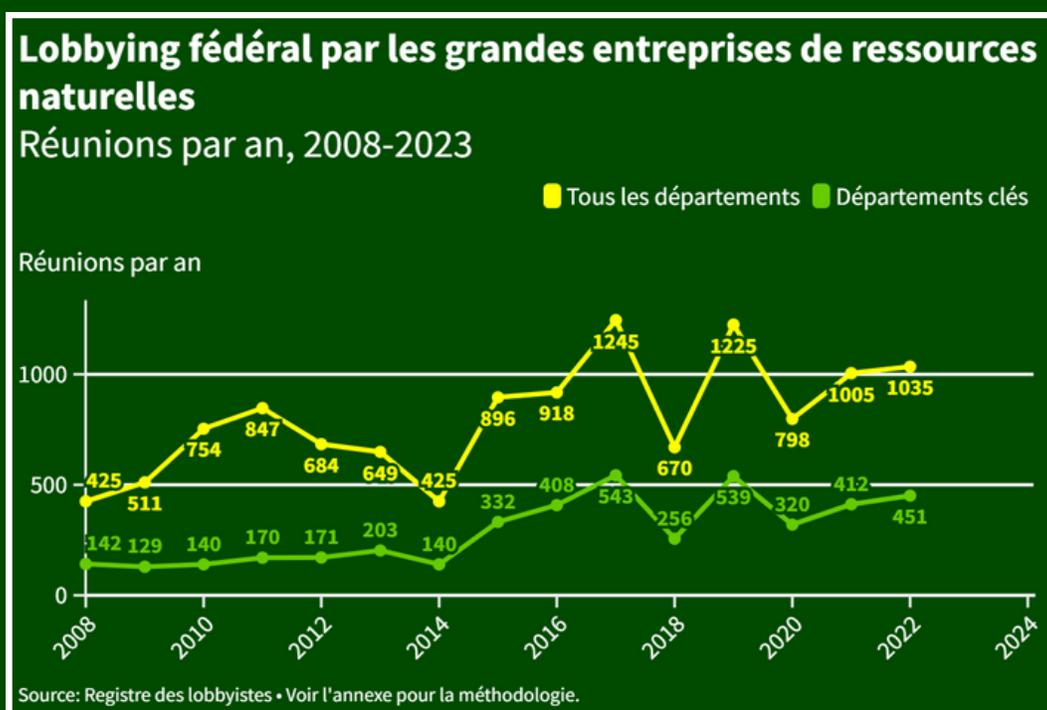
La recrudescence marquée du lobbying fédéral par les grands pollueurs

Nous avons ensuite consulté le Registre des lobbyistes pour suivre l'influence des 41 entreprises présentes afin de mieux comprendre l'ampleur de la pression exercée en faveur de ces politiques et d'autres mesures sectorielles (voir l'annexe)¹.

Nos résultats démontrent qu'il y a eu une **augmentation substantielle des activités de lobbying** de ces grands pollueurs auprès du gouvernement fédéral dans son ensemble, mais aussi de ministères clés qui façonnent la politique nationale en matière de biodiversité et de climat².

Par exemple, les activités lobbying auprès de tous les ministères ont **augmenté de 143 % entre 2015 et 2023**, ce qui démontre clairement que les grandes entreprises ont la possibilité d'influencer le gouvernement Trudeau³.

Même en limitant notre recherche aux quatre ministères les plus impliqués dans la politique environnementale – Ressources naturelles, Environnement et Changement climatique, Pêches et Océans, et Agriculture et Agroalimentaire – nous avons constaté une **augmentation stupéfiante de 222 % des réunions de lobbying au cours de cette période**⁴.



L'Association minière du Canada, par exemple, est l'un des groupes de pression les plus actifs de notre liste. Elle a programmé plus d'un quart de toutes les réunions avec les quatre principaux ministères travaillant sur la politique environnementale de 2015 à 2019, et plus d'un dixième de toutes les réunions de 2019 à aujourd'hui⁵. L'année dernière, son président a prôné l'ouverture de nouvelles mines, malgré le fait que la dépollution minière a coûté **plus de 10 milliards de dollars aux contribuables au cours des 30 dernières années**.

Le cas de Shell

Bien que Shell Canada n'ait pas participé aux tables rondes de l'industrie, l'entreprise plaide vigoureusement pour la mise en place d'un système national de compensation carbone depuis au moins 2020. Compte tenu du fondement scientifique incertain d'un tel système et des préoccupations publiques concernant la marchandisation de la nature au profit des grands pollueurs, les pressions exercées par Shell ont été remarquablement fructueuses puisque le *Règlement sur le régime canadien de crédits compensatoires concernant les gaz à effet de serre* a été adopté le 8 juin 2022.

Malgré l'efficacité de ces efforts de lobbying, Shell a récemment retiré sa campagne publicitaire incitant le public canadien à acheter ses produits à base de combustibles fossiles en affirmant qu'il pouvait « adopter une conduite carboneutre » en utilisant le système de compensation de l'entreprise. Cette décision a été prise après que Greenpeace Canada ait déposé une plainte auprès du Bureau de la concurrence réfutant les affirmations de Shell et démontrant qu'elles n'étaient pas étayées par des preuves suffisantes.

Que sont les « compensations carbone » et les « compensations de biodiversité » ?



Les « compensations carbone » sont une quantité d'émissions de gaz à effet de serre qui est évitée ou séquestrée, par exemple en plantant des arbres, afin de compenser les émissions qui se produisent ailleurs. Elles s'inscrivent généralement dans le cadre d'un système de marché où des « crédits carbone » sont vendus aux grands pollueurs et aux entreprises.



Les « compensations de biodiversité » consistent à améliorer la biodiversité dans un endroit, comme l'habitat d'un animal sauvage, afin de compenser leur disparition dans un autre endroit. Des projets de documents accessibles au public confirment que le gouvernement fédéral envisage sérieusement d'adopter une politique fédérale de compensation de biodiversité. Greenpeace a fait valoir maintes fois qu'une telle loi pourrait conduire à la création de « réserves d'habitat », qui permettraient à de riches promoteurs de payer une redevance pour détruire la biodiversité.

Les compensations sont-elles une politique publique efficace ?



Greenpeace et d'autres organisations dans le monde se montrent critiques à l'égard de ces systèmes de compensation. Les garanties de protection future de la nature sont souvent peu fiables et le carbone prend beaucoup de temps à se stocker dans les arbres – lorsqu'un combustible fossile est brûlé, le carbone est immédiatement libéré. Mais pire encore, la compensation fait de la nature une marchandise que les grandes entreprises peuvent utiliser à leur guise pour en tirer profit, au lieu de nous permettre d'en faire l'expérience et d'avoir notre mot à dire à son sujet.



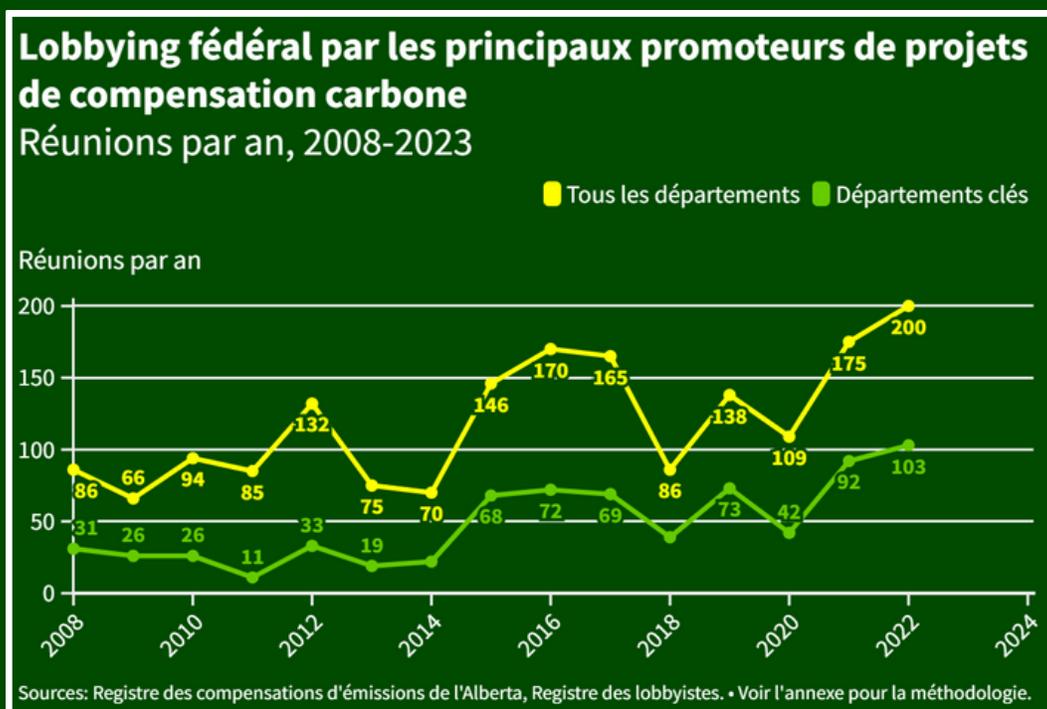
La science est sans équivoque : au lieu de perpétuer le statu quo, nous devons réduire les émissions et cesser de détruire la nature afin d'enrayer les crises du climat et de la biodiversité. En décembre 2023, Greenpeace International a publié un document de synthèse sur la nécessité d'aller au-delà des marchés du carbone. De son côté, Greenpeace Canada a soumis au gouvernement fédéral des arguments expliquant pourquoi les compensations carbone et de biodiversité sont de mauvaises politiques publiques.

De plus, nos recherches ont également révélé qu'une collaboratrice clé du cabinet du ministre de l'Environnement et du Changement climatique Steven Guilbeault (à savoir Nina Lothian, directrice de la politique climatique et énergétique), a co-écrit en 2021 un document de recherche financé par Shell Canada. Ce document affirme que pour « mettre en œuvre avec succès les solutions basées sur la nature, le Canada doit développer des protocoles crédibles aux niveaux provincial et fédéral » et que « les compensations basées sur la nature peuvent contribuer à atteindre les objectifs en matière de biodiversité et de conservation ». Fait intéressant, nos recherches ont établi que le vendeur de crédits carbone DevvStream – évalué à plus de 280 millions de dollars l'an dernier et lié à des projets de compensation en Bolivie qui ont floué des communautés autochtones locales – a rencontré Nina Lothian. Mais lorsque Greenpeace Canada a demandé le compte-rendu de la réunion avec DevvStream pour déterminer si Lothian avait toujours une opinion favorable des compensations à huis clos, on nous a répondu que ce document n'existait pas.

Un front sectoriel uni

Le gouvernement fédéral s'est engagé à créer un registre public des compensations faisant l'objet d'un suivi en vertu du *Règlement sur le régime canadien de crédits compensatoires concernant les gaz à effet de serre*. Cependant, cette ressource n'a pas encore été mise en place et notre demande d'accès à l'information pour consulter la version en voie de développement du registre a été rejetée. Par conséquent, nous avons consulté le registre public des compensations carbone de l'Alberta – l'un des deux systèmes de compensation provinciaux jugés par Ottawa comme étant conformes à ses propres normes – pour surveiller les activités des **principaux promoteurs et développeurs de projets de compensation**.

Le registre de l'Alberta compte 28 entités qui, ensemble, ont développé 85 % de tous les projets de compensation en cours ou achevés au Canada (voir l'annexe). Le registre de l'Alberta répertorie 28 entités qui, ensemble, ont développé 85 % de tous les projets de compensation actifs ou achevés au Canada (voir l'annexe). Par conséquent, on peut dire que ce groupe détient une « part de marché » dominante au niveau provincial. Ces entités présentent également un front remarquablement uni parmi les industries extractives en faveur des compensations. Shell Canada en fait partie, ce qui n'est pas surprenant, mais il y a aussi des géants de l'exploitation forestière et de gros intérêts agro-industriels.



Lorsque nous avons examiné les activités de lobbying de ce groupe au niveau fédéral, nous avons constaté une **augmentation substantielle de leur nombre depuis l'élection du gouvernement Trudeau en 2015**. Cette tendance se maintient, qu'il s'agisse de lobbying global ou de lobbying ciblé. Les réunions de lobbying avec l'ensemble des ministères ont **augmenté de 185 %**, passant de 70 en 2015 à 200 en 2023. Quant aux réunions avec les ministères clés, elles ont connu une **hausse impressionnante de 368 %**, passant de 22 en 2015 à 103 en 2023⁶.

Conclusion

Le lobbying croissant des entreprises partisanes des crédits compensatoires montre que les industries extractives ont la possibilité d'orienter les politiques gouvernementales vers des mesures douteuses qui leur permettent de poursuivre leurs activités habituelles, et ce moyennant le versement d'une redevance pour la pollution ou la destruction de la biodiversité.

Selon Greenpeace Canada, cette course à la compensation et cette réticence à légiférer sur la protection de la nature servent les intérêts des grandes entreprises responsables des crises du climat et de la biodiversité. Leur influence démesurée et leur capacité à y parvenir sont profondément troublantes.

Sur la base de ces conclusions, nous avons formulé ces deux demandes :

1

Un **examen systématique et indépendant des programmes fédéraux de compensation** afin d'évaluer de manière transparente leurs avantages pour le public canadien, et non pour les grands pollueurs; et

2

Des progrès rapides de la part du gouvernement fédéral vers l'adoption d'une **nouvelle loi sur la nature et la biodiversité** en 2024, et ce afin de mettre en œuvre l'Accord de Kunming-Montréal.

Notes

1. Des rapports antérieurs [de la Investigative Journalism Foundation](#) et du site d'information canadien [National Observer](#) ont montré que cette banque de données peut mettre en lumière l'influence du lobbying des entreprises.
2. Voir l'annexe pour la méthodologie et les sources de données.
3. 2015 : 425 réunions; 2023 : 1035 réunions
4. 2015 : 140 réunions; 2023 : 451 réunions
5. Proportion de réunions ministérielles clés – 2015 : 27,9 %; 2016 : 28,6 %; 2017 : 35,3 %; 2018 : 29,3 %; 2019 : 28,5 %; 2020 : 11,7 %; 2021 : 16,2 %; 2022 : 10,9 %; 2023 : 12 %.
6. Réunions avec l'ensemble des ministères – 2015 : 70; 2023 : 200. Réunions avec les ministères clés – 2015 : 22; 2023 : 103.

Annexe

A. Liste complète des acteurs de l'industrie présents à la réunion de RNCan/ECCC concernant la mise en œuvre nationale du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, 29 juin 2023 :

(Les documents rendus publics sont disponibles en ligne.)

Secteur de l'énergie : Alliance canadienne pour l'innovation dans les sables bitumineux; Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP); Association canadienne des carburants; Canadian Natural Resources; Cenovus; Encana; Association des Explorateurs et Producteurs du Canada; Imperial Oil; LNG Canada; Ovintiv; Alliance nouvelles voies; Suncor; TC Energy.

Secteur forestier : AV Group NB; Institut forestier du Canada; Conseil canadien du bois; COREM; Council of Forest Industries; Forêt NB; Association des produits forestiers du Canada; Forest Stewardship Council; Groupements forestiers Québec; Bureau du bois de sciage des Maritimes; Association des industries forestières de l'Ontario; Association des producteurs de sirop d'érable de l'Ontario; Paper Excellence; Sustainable Forest Initiative; Woodlot Association of Alberta.

Secteur minier : Association for Mineral Exploration BC; Deloitte; Ecometrix; Ressources Falco; Fertilisants Canada; Association minière du Canada; New Gold Inc.; Newmont; Orano Canada; Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs; Omya Canada; Association minière du Québec; Stantec; Teck Resources.

B. Liste complète des principaux développeurs de projets de compensation carbone canadiens enregistrés en Alberta, avec, entre parenthèses, le pourcentage de contribution au nombre de projets canadiens répertoriés comme étant « en cours » ou « achevés » :

Shell Canada Limitée (13,3 %); Radicle Group Inc. (7,1 %); TransAlta Renewables (6,3 %); Orica Canada Inc. (5,6 %); Trimble Canada Corporation (Agri-Trend) (5,2 %); Crop Production Services (Canada) Inc. (4,9 %); Cap-Op Energy Inc. (4,6 %); Enhance Energy Inc (4,3 %); Oldman 2 Wind Farm Ltd. (3 %) Anew Methane Reductions ULC (3 %); Dapp Power L.P. (2,7 %); CP Energy Marketing L.P. (2,5 %); AlphaBow Energy Ltd. (2,1 %); CNOOC Petroleum North America ULC (2 %); Suncor Energy Inc. (1,8 %); Fortuna GP, ULC (1,7 %); Castle Rock Ridge Limited Partnership (1,6 %); AltaGas Processing Partnership (1,6 %); ENMAX Energy Corporation (1,5 %); Cargill Ltd. (1,5 %); Slave Lake Pulp (a division of West Fraser Mills Ltd.) (1,3 %); Emission Credits Corporation (ECC) (1,3 %); Terra Verde Emissions Credits Inc. (1,2 %); ATCO Power Alberta Limited Partnership (1,2 %); Ville d'Edmonton (1,1 %); Mercer Peace River Pulp Ltd. (1,1 %); Millar Western Forest Products Ltd. (1,1 %); Canadian Forest Products Ltd. (CANFOR) (1 %)

C. Méthodologie d'enquête et sources de données

Le Registre des lobbyistes du gouvernement fédéral contient une grande quantité d'informations sur l'identité des lobbyistes de l'industrie, les membres du gouvernement qui leur accordent des réunions et les sujets abordés lors de ces rencontres.

Pour la **Section 3 : La recrudescence marquée du lobbying fédéral par les grands pollueurs**, nous avons consulté cette base de données en vue de trouver les communications divulguées par les 41 personnes présentes à la réunion du 29 juin 2013 pour discuter du cadre de travail de Kunming-Montréal. Bien que ces communications puissent concerner des réunions en personne ou des correspondances écrites, nous les désignons en tant que « réunions » afin de simplifier les choses. Une réunion a été définie comme une rencontre individuelle entre un-e membre du gouvernement et un nombre quelconque de lobbyistes représentant une même entité. Nous avons éliminé les entrées en double pour les différents sujets abordés lors d'une même réunion et pour les noms de plusieurs lobbyistes d'une même entité participant ensemble à une rencontre. Une recherche plus ciblée a été menée sur les quatre ministères considérés par Greenpeace comme particulièrement importants en raison de leur influence sur la politique environnementale, à savoir : Ressources naturelles Canada; Environnement et Changement climatique Canada; Pêches et Océans Canada; et Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Pour la **Section 5 : Un front sectoriel uni**, la liste des principaux développeurs de compensations carbone a été établie à partir du registre public des compensations carbone de l'Alberta, le registre public fédéral n'ayant pas encore été publié. Un total de 28 entités répertoriées comme étant « actives » ou « retirées » représentaient 85 % de tous ces projets au Canada. Le Registre des lobbyistes fédéral a été consulté pour trouver les réunions déclarées qui ont été organisées par les entités figurant sur cette liste. Par la suite, les mêmes ministères – Ressources naturelles Canada, Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, et Agriculture et Agroalimentaire Canada – ont fait l'objet d'une recherche. Les données brutes sont disponibles pour : le lobbying des entreprises de ressources naturelles auprès de tous les ministères et des ministères clés; la liste des développeurs de projets de compensation dans le registre de l'Alberta; et le lobbying des développeurs de projets de compensation auprès de tous les ministères et des ministères clés.